



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

14 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture de l'aide au stockage privé

L'Union Européenne (UE) a décidé d'activer l'aide au stockage privé pour plusieurs produits agricoles, afin d'aider les filières concernées à faire face aux difficultés de marché consécutives à l'épidémie mondiale de COVID-19. Cette mesure ouverte le 7 mai 2020 a pour objectif d'inciter les filières à reporter la mise sur le marché de leurs produits, en les aidant à en financer le stockage.

Les produits éligibles sont les viandes fraîches et réfrigérées pour les espèces bovines (animaux de plus de 8 mois), ovine (agneaux de moins de 12 mois) et caprine (chevreaux de moins de 12 mois), ainsi que le beurre, la poudre de lait écrémé et les fromages. FranceAgriMer est l'organisme payeur chargé de gérer l'aide au stockage privé en France.

Le dispositif est opérationnel pour tous les produits éligibles

Les opérateurs peuvent ainsi déposer leur demande en ligne :

- ✓ pour les produits laitiers, par télé-déclaration, avec un formulaire dématérialisé via [le portail de FranceAgriMer](#)
- ✓ pour les viandes, par courriel à l'adresse suivante : stockage-prive@franceagrimer.fr

A cette fin, le site de FranceAgriMer permet de télécharger tous les documents nécessaires au dépôt des demandes, en particulier les cahiers des charges et leurs annexes, qui précisent les modalités de dépôt de la demande (dont le dépôt d'une caution dans les cas où elle est demandée), les modalités du stockage, les produits admissibles et les modèles de caution bancaire.

Toutes les informations utiles sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Regulation-des-marches/Stockage-prive>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr